

## COMITE DIRECTEUR Procès-verbal n°6 Samedi 20 Octobre 2018 - TALENCE

Le 20 Octobre 2018 à 9 heures 30, les membres du CODIR présents (suivant la feuille de présence annexée au présent procès-verbal) se sont réunis à la Maison des Sports de TALENCE, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **1-Retour sur la saison sportive 2017/2018**

- 1.1 Rappel des travaux entrepris depuis septembre 2017
- 1.2 Axes d'amélioration pour 2018/2019

### **2-Agenda régional**

- 2.1 Retour sur le calendrier prévisionnel de formation
- 2.2 Mise à l'agenda des événements régionaux

### **3-Point sur les commissions**

- 3.1 État des lieux : pistes de réflexion, avancées
- 3.2 Priorisation des objectifs pour la nouvelle saison sportive
- 3.3 Plan des actions à déployer et budget prévisionnel

### **4-Votes**

### **5-Questions diverses**

\*\*\*\*\*

### **1.1 Rappel des travaux entrepris depuis septembre 2017**

Voir documents transmis avec la convocation pour la réunion initiale du 8/09/2018

### **1.2 Axes d'amélioration pour 2018/2019**

Reporté

### **2.1 Retour sur le calendrier prévisionnel de formation**

Cf point 3.1

### **2.2 Mise à l'agenda des événements régionaux**

Dates arrêtées :

- Prochaine Assemblée Générale : 9 Mars 2019. A voir : demande de devis au Cabinet comptable pour une prestation supplémentaire : présentation des comptes 2018 lors de l'AG.
- Prochains CODIR :
  - 9 Février 2019 : pour finalisation de l'AG (validation des convoc et des comptes),
  - 18 Mai 2019 : A confirmer.

### **3.1 Commissions : État des lieux : pistes de réflexion, avancées**

#### Commission sécurité (Yanic B.) :

Construction du règlement intervention en cours, qui prévoit la mise en place de colloques sécurité, une conférence Neige Avalanche lors du Salon des sports, de formations PSC1, recyclages initiateurs SAE/SNE.

Le contenu des recyclages est à travailler en priorité. Premier recyclage prévu le 2/12.

Frédéric C. indique que la Ligue Occitanie qui a déjà organisé ce genre de recyclage va pouvoir transmettre certains documents qui pourront aider pour la mise en place.

Un mémento de bonnes pratiques à destination des clubs est également en cours d'élaboration.

#### Commission accès haut niveau-performance-santé (Patrick D.) :

Trois sondages ont été élaborés et envoyés :

- sondage 1 : priorisation des actions dans la structuration de l'accès au haut niveau en Nouvelle-Aquitaine,
- sondage 2 : positionnement des membres volontaires de la commission par thème d'intérêt (4 thèmes),
- sondage 3 : détermination d'une liste de sportifs.ves en Nouvelle-Aquitaine et quels accompagnements proposer.

Un peu de déception car quasiment aucune réponse depuis l'envoi du mail. Une relance va être envoyée avec un délai de 8 jours pour pouvoir avancer.

Deux entraîneurs ont suivi une formation nationale. Préparation d'un séminaire pour retranscrire l'ensemble des informations aux entraîneurs des clubs de la Ligue.

#### Commission formation (Valérie M.) :

Pas plus d'élément que lors de la réunion des CPCT.

Pour rappel :

La volonté de publier les formations sur le site FFME dans un délai mini de 2 mois avant l'évènement est difficile à mettre en place. Cela s'explique du fait de problèmes logistiques à régler notamment au regard des besoins des différentes formations. Cela sera amélioré pour les sessions futures suite à ces premières expériences ; les délais s'en trouveront plus conformes aux prévisions.

La formation entraîneur a été déficitaire car seulement 8 personnes inscrites sur les 12.

La formation ouvrier N1 est quant à elle bénéficiaire car réouverture du stage pour 14 personnes (prévu pour 12).

Un vote devra être organisé pour décider de l'affectation du bénéfice. Une piste serait celle de l'aide au traitement équitable des disparités d'accès aux formations comme s'y est engagée la Ligue.

Formation juge de bloc : 5 inscrits sur 12 pour le moment.

Les formations SAE sont pour cette année encore gérées par les CT.

Frédéric rappelle que les formations sont de la compétence de la Ligue et qu'il est important de lisser des disparités existantes à ce jour entre les différents territoires. En effet, tous les clubs n'ont pas la possibilité de contribuer suffisamment au financement des formations pour leurs membres et peu de Conseils Départementaux participent à ce financement de la formation des bénévoles. L'objectif de l'organisation de formations n'est pas d'obtenir des bénéficiaires mais de garantir un prix le plus juste possible pour les stagiaires.

Une demande d'organisation d'une formation d'initiateur canyon sur le format weekend a été demandée à la Ligue par le CT64 ; cette dernière serait couplée à une formation moniteur en même

temps. Le budget prévisionnel fait d'ores et déjà apparaître un bénéfice de 200 € et l'instructeur n'est pas répertorié comme formateur au niveau de la Ligue.

Plusieurs observations sont soulevées par Jean-Jacques N. et Frédéric C. :

- Sur le format : pas possible de faire une juxtaposition entre les 2 formations qui ont des objectifs différents,
- Le budget doit être retravaillé en concertation avec l'instructeur,
- Si la formation initiateur canyon est mise en place, c'est la Ligue qui s'occupera de la mettre en ligne sur le site FFME,
- Une coopération sur les formations canyon est envisagée avec l'Occitanie (discussions en cours).

#### Commission alpinisme (Jean-Baptiste B.) :

Fernand R. explique que Jean-Baptiste B. lui a envoyé un premier jet sur ce que pourrait être le plan d'actions de la commission Alpinisme sur l'année sportive 2019. Les objectifs présentés dans le document sont : de former des personnes aptes à sortir dans les activités de haute montagne et amener à une pratique autonome en second et premier de cordée (courses rocher, neige, mixte, glace), de développer la pratique de l'alpinisme à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, via des sorties de type « Stage Montagne Escalade ». Tout cela permettant, à terme, de proposer des stages qualifiants pour le développement des pratiques en clubs.

#### Commission canyon (Olivia P.) :

Depuis 2 ans, la Ligue travaille avec Michel Hernandez, instructeur canyon. Ce dernier est également impliqué au sein de la commission nationale. Comme il l'a confirmé par mail, il souhaite participer à un groupe de travail autour du développement du canyonisme en Nouvelle-Aquitaine.

Un document de travail a été élaboré dans la philosophie de la Ligue. Quelques axes ont été définis et plusieurs actions vont être menées ? Dans un premier temps :

- Prise de contact avec Michel Hernandez et les personnes intéressées pour intégrer la commission canyon,
- Recensement des clubs de la ligue et classement en 3 catégories en fonction de leur niveau de pratique en canyon : les clubs « autonomes », les clubs « en cours de développement » et les clubs « intéressés ».

### **3.3 Commissions : plan des actions à déployer et budget prévisionnel**

Des groupes de travail ont été initiés sur :

- les Cimes : le format doit être arrêté très vite, notamment pour les Cimes hivernales. Voir pour rappel le bilan 2018 réalisé par Fernand,
- le recyclage escalade,
- le recyclage montagnisme.

### **4. Votes**

Trois votes sont organisés :

- **Soutien financier aux compétiteurs** : Après avoir recueillis les avis des uns et des autres, tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut voter pour la proposition la plus ouverte. Comme le rappelle Patrick D., il vaut mieux aider les clubs qui emmènent le plus de compétiteurs aux championnats. Une réflexion devra néanmoins être menée sur les grimpeurs qui se qualifient en participant aux coupes de France. Seront donc aidés tous les qualifiés aux épreuves (bloc, difficulté et vitesse) des championnats de France (jeunes de poussin à juniors). Cela représente par exemple un budget d'environ 2300€ pour le circuit 2018.  
Proposition n°1 : Vote POUR : 6. Proposition acceptée à l'unanimité des votants.

- **Soutien financier aux compétitions** : Cela fait suite à une demande du club Pyrénéa Sports (64) pour l'organisation d'un open régional de difficulté, « Les 40 voies de Pyrénéa » couplé avec une étape du challenge Daniel Lamarque (circuit promotionnel).  
Plusieurs observations : la qualité d'ouverture est importante pour promouvoir l'accès au haut niveau. Cela permet également une dynamique pour créer un circuit régional. Il ne faut pas oublier de développer en parallèle la politique régionale en termes d'implantation d'équipements de type SAE (voir lien avec l'organisation des tables rondes) ; sinon ce seront toujours les mêmes qui bénéficieront d'aides sans pour autant pouvoir répondre aux besoins des territoires carencés.  
Attention de bien maîtriser le futur sur le plan financier, de nouvelles demandes d'aides pouvant apparaître.  
Proposition sur la prise en charge d'une journée d'ouverture d'un ouvreure dans la limite de 150 € par jour : Vote POUR : 6. Proposition acceptée à l'unanimité des votants.  
Un courrier sera adressé dans ce sens à Thibault Gaffet, porteur de la demande au nom de Pyrénéa Sports.
- **Mise en place d'un budget pour l'équipe compétition ski alpinisme saison 2018/2019 de 2 850 €** : Une subvention du CNDS de 1 000 € est déjà allouée à la Ligue dans la mesure où celle-ci finance sur ses fonds propres 1 200 €. Le budget de la commission compétition ski alpi a été élaboré avec la participation de tous les intervenants (CT, Clubs, Compétiteurs). Le budget s'équilibre si la ligue participe à hauteur de 2 100 €. Nécessité également de financer les combinaisons floquées aux couleurs de la Ligue : indispensable pour la promotion et le développement du ski alpi en compétition, soit un coût de 750 €. C'est le démarrage du développement du ski alpi en compétition : un travail de structuration est en cours. Cet engagement financier traduit la volonté de la Ligue d'accompagner de jeunes compétiteurs vers le plus haut niveau, y compris dans une activité moins pratiquée que l'escalade. Il est important de soutenir cette dynamique qui repose sur l'engagement d'un club, Oloron ô Béarn, et la mutualisation des ressources entre le CT65, le CT64 et la ligue Nouvelle-Aquitaine.  
Vote POUR : 6. Proposition acceptée à l'unanimité des votants.

## 5. Questions diverses :

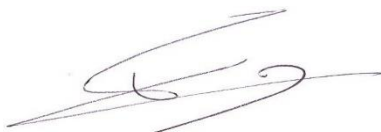
Frédéric C. ouvre une parenthèse sur le courriel de JF. VALEN, Président du CT 24 remettant en cause un mail du salarié de la LIGUE.

Frédéric C. indique que le salarié n'a aucun reproche à se faire, et qu'il a appelé le Directeur du service des sports du Conseil départemental du 24 (M. SANCHEZ) et le Président du CROS (M. SAID) pour clarifier la situation.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une décision et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 12 heures 45.

Du tout il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la Ligue et par la secrétaire de séance (à savoir la secrétaire de la Ligue).

Le Président de la Ligue  
Frédéric CARRINCAZEAUX



La secrétaire de séance  
Olivia PUTZEYS

